

Commune de CHARGEY LES GRAY
Compte-rendu Conseil Municipal
Séance du 24 avril 2026 – 20H

Début de la séance : 20H00
Quorum atteint : 13 membres présents – 2 absents L. BIGOTE,
E. CHAUVELOT.

Présents : Mesdames GUINET, REVOY, LOMBERGER
BUHLER, BUFFA, MEIER, DESCHAMPS, Messieurs HEGO,
BESANCENOT, PELTRET, MOREL, AUBERT-BEAUVAIS,
TOURNERET,

Désignation d'un secrétaire de séance : Pascal HEGO

-o-

1.- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2026.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2.- Délibérations

Attributions des délégations spécifiques au Maire :

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le Maire, l'ensemble des délégations prévues par l'article L.21212-22 du Code Générale des Collectivités publiques, **le conseil municipal vote à l'unanimité** la liste des délégations proposées par Chantal GUINET.

Le Budget

Madame le Maire présente l'Etat 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Chantal GUINET propose le maintien des taux actuels :

Soit : - 34.40 % : taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 26.40 % : taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 6.31 % : taxe d'habitation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le compte de Gestion et le compte de gestion

Madame le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2025. Celui-ci est soumis à l'approbation du conseil.

Le compte financier unitaire (CFU) est approuvé à l'unanimité.

Il convient ensuite de procéder à l'affectation de ce résultat.

P. HEGO, 1^{er} adjoint redonne lecture des chiffres à répartir, à savoir :

- 557076.55 € à affecter comme suit : - 89923.79 € au compte 1068,
- 467152.76 € au R.002

Affectation du résultat de l'exercice 2025

	Résultat cumulé au 31/12/2024	Affectation au C/1068 en 2025	Résultat de l'exercice 2025	Restes à Réaliser			Solde des Restes à Réaliser	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Dépenses					
INVESTISSEMENT	-132 233,94 €		63 931,15 €	21 621,00 €		0,00 €	-21 621,00 €	0,00 €	-89 923,79 €
FONCTIONNEMENT	583 168,52 €	132 233,94 €	106 141,97 €					0,00 €	557 076,55 €
450 934,58									467152,76
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025								557 076,55 €	
Affectation obligatoire :									
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)								89 923,79 €	
Solde disponible affecté comme suit :									
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) uniquement si la commune souhaite affecter (en plus de l'affectation obligatoire) une somme appelée dotation complémentaire qui sera affectée au résultat reporté de la section d'investissement								467 152,76 €	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)								R002	
								467 152,76 €	
								Total affecté au C/ 1068 :	
								89 923,79 €	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025									
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement								D002	
								0,00 €	
D001 Résultat du déficit d'investissement reporté		68 302,79 €		R001 Résultat de l'excédent d'investissement reporté			0,00 €		

Cette répartition est votée à l'unanimité.

Le budget de l'exercice 2026

Fonctionnement : Dépenses : 571 610,00 € - Recettes : 930 945,76 €
Investissement : Dépenses : 316 134,79 € - Recettes : 316 134,79 €

Le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité.

Attribution des subventions aux associations

Madame le Maire demande aux conseillers membres des associations de bien vouloir quitter la Salle avant le vote. 5 Conseillers restent présents.
La somme de 3500,00 € a été inscrite au budget 2026.

	En 2018	En 2023	En 2024	En 2025	En 2026
Tremplin	70	70	70	70	70
Restaurant du cœur	100				/
Gym détente	250	150			/
Fête et loisirs	780	800	800	900	800
Association qui organise le 14 juillet	230	500	500	500	500
Amis de l'école	800	800	800	900	900
Anciens	0	300	300	300	300
Pêche	210	300	300	300	300
Mission locale (0.50€/ht)	460	380	380	380	380
Souvenir français	0	200	50	50	50
Autour de la tour				100	100
Harmonie (garde républicaine)					100

Cette répartition est votée à l'unanimité.

NB : Madame la Présidente de Gymn détente ne demande pas de subvention et tient à payer l'électricité.

Représentant à la Commission Locale d'évaluation des Charges transférées (CLECT)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) avec ses communes membres conformément à l'article 1609 nonies C, IV du Code général des impôts (CGI). Cette commission est composée de 48 membres, soit un représentant par commune. À l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, nous vous invitons à désigner, au sein de votre conseil municipal, le représentant de votre commune à la CLECT.

Proposition : Pascal HEGO

Cette proposition est votée à l'unanimité

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes. Parmi cette sélection, c'est le directeur des finances publiques qui choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

Feux récompenses 2^{ème} tranche

Le conseil municipal du 21 janvier 2025 a décidé de scinder en deux la pose des feux récompenses. La première partie a été terminée en fin d'année 2025.

La deuxième tranche est estimée à 17 467€HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire a demandé une subvention au titre des amendes de police et une au conseil départemental.

Location de la parcelle ZV16 (2 ha32)

Cette parcelle est restée vacante suite au départ de l'exploitation de la ferme de rente rouge.

Le Préfet a accordé la priorité à Madame Céline MEIER. Celle-ci étant conseillère municipale, Madame le Maire lui demande de quitter la salle.

Un vote à bulletin secret a lieu.

Le Conseil décide d'attribuer cette location à Madame Céline MEIER.

La partie consacrée aux délibérations étant terminée, Chantal GUINET apporte des informations à l'assemblée :

Des arbres sont tombés sur la ligne électrique route d'AUVET. ENEDIS est intervenu. Les arbres étant situés sur une parcelle communale, les frais sont à la charge de la commune.

Le projet de rénovation de la salle polyvalente est relancé. Un contact sera prochainement pris avec le CAUE.

Le conseil municipal des jeunes sera mis en place à la rentrée du mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

Le secrétaire de séance

P.HEGO

